



Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Des SOURCES

(Bourriot-Bergonce, Losse, Retjons, Saint-Gor et Vielle-Soubiran)

◆ Siège social : Mairie ◆ **40120 SAINT-GOR**

Téléphone 05 58 45 64 55 ◆ Email : mairie.saint-gor@wanadoo.fr

INFORMATION AUX PARENTS

RESTAURATION SCOLAIRE TARIFS à compter du 01 Septembre 2023

L'Etat a mis en place un dispositif « Cantine à 1€ » et soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Pour information, le prix de revient d'un repas dans nos cantines se situe au-delà des 7€/repas.

Cette aide financière est accordée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants sous certaines conditions, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Considérant que les communes du SIRP des Sources sont éligibles à toutes les conditions, les élus ont souhaité mettre en place des tarifs dégressifs en fonction des QF des familles concernant le repas du midi.

ATTENTION : En l'absence de l'attestation de Quotient Familial (QF) CAF ou MSA ou de l'autorisation d'accès au CDAP par nos services, le plein tarif sera appliqué !

Les tarifs ci-dessous sont applicables à compter du 01 septembre 2023 (applicable sur une période de 3 ans maximum), mais peuvent être révisés les années futures en fonction du maintien ou non du dispositif de l'Etat :

<u>TARIFS PAR REPAS</u> Allocataires CAF ou MSA	
QF de 0 à 1000 €	1 €
QF de 1001 à 1500 €	1,70 €
QF de 1501 et plus	2,40 €
Non allocataires CAF et MSA	2,40 €

Fait à Saint-Gor, le 04 Août 2023,

Le Président du SIRP des SOURCES,
Guillaume DEPOUMPS.

